

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2021

Note explicative de synthèse

27. REUNIFICATION DE LA BRETAGNE : VŒU POUR L'ORGANISATION D'UN REFERENDUM

Exposé :

Le 20 juin 2014, le Conseil municipal a adopté le vœu sur la réforme territoriale et la réunification de la Bretagne et a adhéré à la charte des élus pour la réunification de la Bretagne.

En 2018, 105.000 signatures, soit 10% du corps électoral de la Loire-Atlantique, ont été recueillies en faveur de l'organisation d'une consultation au sujet de la réunification de la Bretagne.

La Ville de Quimperlé est sollicitée par l'association « A la bretonne » pour que cette mobilisation citoyenne d'une ampleur inédite en France ne soit pas ignorée. Elle traduit en effet l'aspiration de nos concitoyennes et de nos concitoyens à être davantage consultés, dans un contexte d'indispensable revitalisation de notre démocratie.

Cette aspiration exprimée en Loire-Atlantique doit donc recevoir une traduction concrète en termes démocratiques. Un referendum permettrait aux citoyennes et aux citoyens de se prononcer pour ou contre le rattachement du Département de la Loire-Atlantique à la Région Bretagne.

Par ce vœu, les élus de notre Ville réaffirment plus largement leur engagement pour que l'aspiration démocratique des citoyens soit entendue.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal de demander au Gouvernement d'engager le processus qui permettra de consulter par référendum les électeurs de Loire-Atlantique sur leur souhait, ou non, de rejoindre la Région Bretagne.